
Autonomie

ECTI : le bénévolat de compétences donne de l'estime aux seniors

mars 2017

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Sur le vif](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Liens intergénérationnels
- Inclusion
- Education
- Aînés
- Accès à l'emploi

-
- Pratiques professionnelles

Département

France entière

Sur le vif

« Mon engagement à ECTI tient en trois raisons : j'ai eu la chance de travailler pendant les trente glorieuses et je me sens redevable à la nation ; bien qu'en retraite aujourd'hui, je souhaite garder une utilité sociale, ; et surtout, j'ai envie de me faire plaisir en transmettant mon expérience ! » - un bénévole d'ECTI.

Porteur(s) de l'action

Association ECTI

Objectif(s) et bref descriptif

Afin de mieux vivre leur passage à la retraite, de continuer à se sentir utile et d'apporter leurs expériences professionnelles et humaines, des retraités, anciens cadres ou artisans, se sont regroupés au sein d'une association, ECTI. Ils y mènent des missions ponctuelles de conseil ou d'accompagnement auprès de petites entreprises, de collectivités, de structures de formation, auxquels ils apportent bénévolement leur expertise, en complémentarité de l'activité des salariés. L'occasion de développer la transmission entre générations et de favoriser un autre regard sur les aînés.



Origine(s)

L'Association ECTI est une des quatre principales associations nationales indépendantes de bénévolat sénior de compétence. Elle est née en 1974, à une époque où le cumul emploi /retraite était interdit et où le statut d'auto entrepreneur n'existait pas encore, à l'initiative de cadres retraités de l'entreprise Lafarge (BTP). Lors de leur passage à la retraite, ces derniers, dont certains avaient déjà vécu une expérience de coopération à l'international, désiraient conserver une reconnaissance sociale tout en mettant leur expertise professionnelle au service de ceux qui en avaient besoin. Si à l'origine les activités d'ECTI étaient principalement destinées à apporter une aide aux pays émergents, elles ne représentent plus aujourd'hui que 25% des missions. L'association a considérablement évolué depuis sa création. Les quelques 2000 adhérents, tous bénévoles, viennent d'horizons professionnels différents : anciens cadres du secteur public ou privé, mais également des chefs d'entreprises, des techniciens, des professions libérales et même des artisans, à l'exemple de la vingtaine d'anciens boulangers, qui interviennent en France comme à l'étranger. L'association s'est aussi structurée autour de délégations régionales et départementales, implantées sur la quasi totalité du territoire national et animées elles aussi par des seniors bénévoles. Enfin, les activités de l'association se sont également diversifiées. Si plus de 40% des missions se font en réponse aux demandes de TPE et PME (stratégie, contrôle de gestion, ressources humaines...), les seniors d'ECTI interviennent également, en proportion égale (20%), auprès des petites collectivités territoriales (Document unique de sécurité, plan de sauvegarde, accessibilité ERP...) ; auprès des établissements d'enseignements et de formation pour sensibiliser les élèves aux métiers, au monde de l'entreprise ou aux activités issues des nouvelles technologies ; en appui à l'insertion professionnelle auprès des missions locales, des fondations de la 2ème chance ou de l'institution pénitentiaire.

A ces fins, ECTI s'appuie sur de nombreux partenariats développés avec le monde économique et social.

Description détaillée

Les bénévoles d'ECTI n'interviennent que sur sollicitations. En général, la demande est formulée auprès de la délégation locale d'ECTI qui, sur la base des compétences nécessaires, sélectionne un ou plusieurs intervenants potentiels parmi les adhérents. Celui qui sollicite la prestation choisit alors le ou les retraités qui vont assurer la mission et une convention tripartite est alors signée entre ECTI, le demandeur et l'intervenant, pour fixer les termes de la mission et sa durée, d'une journée à plusieurs semaines. Le bénévole qui intervient ne perçoit aucune rémunération ni honoraire pour réaliser sa mission, mais le demandeur prend en charge les frais liés à son intervention et contribue, par le versement d'une cotisation ou d'un forfait, au frais de fonctionnement de l'association.

Aller là où les professionnels ne vont pas



Pour ECTI, il est essentiel de ne pas entrer en concurrence avec le secteur marchand et de ne pas prendre la place d'un actif : les missions de l'association s'adressent donc à des structures qui n'auraient pas les moyens de s'offrir la prestation d'un cabinet conseil ou portent sur des activités qui ne pourraient être effectuées par des professionnels en place. A titre d'exemple, les membres d'ECTI peuvent intervenir auprès d'une petite commune qui souhaite être accompagnée dans la réalisation de son document unique de sécurité ou dans la mise en accessibilité de ses établissements recevant du public. Une jeune start-up, comme Medissimo, qui développe un pilulier connecté, s'est appuyé sur l'expertise professionnelle mais aussi humaine des bénévoles d'ECTI pour développer sa stratégie financières et d'achats et tutorer ses salariés. Une quarantaine de centres pénitentiaires bénéficient également de l'intervention d'« ectiens », qui accompagnent des détenus en fin de peine dans leur parcours d'insertion professionnels.

Privilégier la relation humaine



La Mission locale de Saint-Omer recourt à des membres d'ECTI depuis 14 ans. Sollicités à l'origine pour des actions de parrainage auprès de jeunes en recherche d'emploi, ils interviennent maintenant pour animer des ateliers collectifs, dans le cadre du dispositif garantie jeune. Leur mission est complémentaire de celle des professionnels : pour tout ce qui touche aux dispositifs, aux financements, aux relations avec pôle emploi, les intervenants d'ECTI renvoient les jeunes vers leurs référents et un climat de confiance s'est établi avec ces derniers. Ils reconnaissent qu'en tant que retraités, les Ectiens apportent aux jeunes une connaissance du fonctionnement de l'entreprise, une expérience de la vie professionnelle et une disponibilité qu'ils n'ont pas. Les bénévoles, très investis, ont même développé [une méthodologie interactive et participative](#), qui valorise la personnalité et l'engagement des jeunes et leur permet de gagner en confiance et en estime d'eux-mêmes.

La principale difficulté rencontrée par ECTI tient moins à une opposition parfois hostile des syndicats et des pouvoirs publics pour cette forme de bénévolat de compétences, qu'au renouvellement de ses bénévoles. L'association doit faire face chaque année à un turn over de 300 personnes. Elle regrette le peu d'écho que rencontre sa démarche auprès des Directeurs de ressources humaines tout comme le déficit d'information sur la préparation à la retraite, de moins en moins anticipée au sein des entreprises. Reste pour se faire connaître les salons à destination des seniors et par-dessus tout, le bouche à oreille.

Bilan

- Favoriser une transition entre la vie professionnelle et le passage à la retraite
- Maintenir une dynamique sociale et un sentiment d'utilité pour les personnes retraités
- Permettre à des institutions, entreprises, association d'accéder à des compétences

professionnelles et favoriser le transfert de ces compétences vers les salariés

- Développer de nouveaux modes de coopération
- Renforcer l'implication sociétale l'entreprise

Partenaire(s)

Caisse des dépôts et consignations, Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP), Education nationale, Ministère de l'agriculture , Mutualité sociale agricole, Fondation Carasso, Fondation entrepreneurs de la cité, Fondation de la deuxième chance, Fédération Léo Lagrange, Gepssa (administration pénitentiaire), Réseau Gesat, Institut supérieur des métiers (ISM), et plusieurs structures favorisant le développement des entreprises à l'international.

ECTI est également membre de la Confédération européenne des associations experts seniors (CESES)

Moyens

Humains

2000 adhérents, tous bénévoles

Financiers

1,7 millions de budget, essentiellement sur les frais généraux. Chaque adhérent paie une cotisation de 60 euros par an. L'association ne bénéficie pas de subventions mais d'une participation forfaitaire de certaines structures qui ont recours au service d'ECTI (exemple de la Caisse des dépôts et consignations sur le programme d'intervention en milieu carcéral)

Contact

HOEPFFNER Etienne

Vice-Président Compétences

ECTI

Adresse : 78 rue Championnet
75018
Paris
France

Tél. : 01 41 40 36 00

Courriel : etienne.hoepffner.ecti@gmail.com

Site web : www.ecti.org